



## Souveraineté alimentaire : conserver et mettre à profit les acquis

La souveraineté alimentaire est un concept important, mais qui ne va pas de soi. Officiellement, il est défini comme suit : « La souveraineté alimentaire est le droit de chaque nation de maintenir et développer sa propre capacité de produire des denrées alimentaires, lesquelles sont déterminantes pour la sécurité alimentaire nationale et communautaire, dans le respect de la diversité des cultures et des méthodes de production. » (Via Campesina 1996). En bref, cela signifie que tout pays a le droit de définir lui-même sa politique agricole et alimentaire. Dans ce sens, **la souveraineté alimentaire consiste à déterminer d'où viennent les denrées alimentaires, qui les produit et dans quelles conditions.**

Il est reconnu que la Suisse importe de l'étranger plus du 40 % des denrées alimentaires dont elle a besoin. Il vaut donc la peine d'examiner d'un peu plus près l'évolution du contexte international, afin d'en tirer des conclusions au niveau politique.

Aujourd'hui, un hectare (à peu près un terrain de football) nourrit environ quatre personnes. A l'avenir (2050), cette même surface devra en nourrir sept. La croissance démographique, couplée à l'augmentation de la consommation de calories par habitant, a conduit, au cours des 40 dernières années, à une hausse de 150 % de la consommation quotidienne mondiale de calories. Cette dernière doit encore croître de 60 % durant les 50 prochaines années. Si l'offre de denrées alimentaires reste identique, la consommation par habitant devrait alors diminuer d'un tiers. L'augmentation de la production de denrées alimentaires au niveau planétaire est donc une nécessité !

En raison de la progression de la demande et de la disponibilité limitée des ressources nécessaires (le sol et l'eau en particulier), les variations de l'offre vont à l'avenir provoquer une grande instabilité des prix des matières premières et des denrées alimentaires. Les conséquences de cet état de fait peuvent constituer un danger pour la sécurité alimentaire ainsi que pour la stabilité sociale et politique. Les problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires de base survenus dans de nombreux pays en 2008 soulignent les dangers politiques, économiques et sociaux qui résultent du manque de prévoyance des gouvernements face à la difficulté croissante à nourrir la population mondiale.

Quelles conséquences cela a-t-il pour la Suisse ? Notre pays n'est pas épargné par ces évolutions. D'une part, parce que nous sommes dépendants de l'étranger et, d'autre part, du fait de la raréfaction de nos terres agricoles parallèlement à la croissance de notre population. Chaque année, nous importons en moyenne pour 600 francs de denrées alimentaires par habitant, contre 60 francs dans l'UE. En outre, la pression sur nos terres agricoles ne cesse d'augmenter. Journallement, ce sont 110 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles qui disparaissent, ce qui correspond à une perte de 1,3 m<sup>2</sup> par seconde. La demande croissante de zones d'habitation et d'infrastructures, ainsi que l'extension des surfaces boisées de 4500 hectares par an réduisent progressivement la surface disponible pour la production de denrées alimentaires en Suisse.

Il convient de maintenir un certain degré d'auto-alimentation, afin de pouvoir a) assurer la souveraineté alimentaire de notre pays, b) diminuer les risques liés à une forte volatilité des marchés internationaux, et c) garantir les conditions et les matières premières de base pour la production de denrées alimentaires. Une réglementation claire et un ancrage de la stratégie de la souveraineté alimentaire dans la loi sur l'agriculture contribueront à la stabilité sociale et économique de notre pays.

La souveraineté alimentaire est le droit de tout pays à déterminer sa propre politique agricole, qui doit correspondre aux attentes et aux exigences de sa population. La politique agricole suisse a pour ligne de conduite la durabilité, avec ses trois grands axes que sont la rentabilité économique, la protection de l'environnement et la prise en compte des aspects sociaux. En vertu de cette politique, qui est ancrée dans notre Constitution, notre agriculture a pour mission de produire des denrées alimentaires de qualité, d'entretenir le paysage ainsi que de contribuer à l'occupation décentralisée du territoire.

Pour la Suisse, la souveraineté alimentaire signifie :

- **Des conditions de production** qui promeuvent un secteur agroalimentaire fort et protègent les emplois qui y sont liés.
- **Des standards de production** respectueux des animaux et de l'environnement, de même que des conditions de travail équitables, permettant de conserver les acquis des 20 dernières années de réforme. Cela doit aussi permettre un bon positionnement des produits indigènes sur les marchés nationaux et internationaux.
- La promotion de notre **agriculture multifonctionnelle**, avec pour effet de renforcer les structures agricoles régionales favorables à d'autres secteurs économiques comme le tourisme (prestations en faveur de la collectivité en plus de la production).
- Le contrôle de notre propre nourriture et de ce qui arrive dans notre assiette. A cet égard, il ne faut pas sacrifier notre propre **politique agricole** sur l'autel d'accords internationaux (OMC, libre-échange avec l'UE).

La préservation de nos **facteurs de production** – le sol, l'eau, les infrastructures et le savoir-faire – constitue la base de notre souveraineté alimentaire. Il convient donc de sauvegarder ces facteurs de production et de les mettre à profit de façon raisonnée. La protection du sol constitue un enjeu crucial pour la Suisse. La perte des terres agricoles doit être enrayerée de manière efficace.

L'agriculture suisse fait passer la qualité avant la quantité. C'est pourquoi elle mise sur des **méthodes de production** respectueuses des animaux et de l'environnement. Ces standards, et en particulier leur application, sont plus sévères en Suisse qu'à l'étranger. Le facteur « Swissness » et ce qu'il implique constitue donc un argument de poids en faveur de la vente des produits helvétiques, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. Il convient donc d'assurer cette qualité et de s'appuyer sur elle pour conquérir de nouveaux marchés.

Dans les régions décentralisées, le caractère **multifonctionnel de l'agriculture** suisse renforce encore d'autres secteurs économiques comme le tourisme. A côté de la production de denrées alimentaires, l'agriculture suisse fournit aussi des prestations d'intérêt général, comme l'entretien du paysage, et le maintien de l'occupation décentralisée du territoire ou de la biodiversité. L'image donnée par notre paysage est fortement marquée par cette production agricole locale, adaptée aux conditions régionales (par exemple les pâturages boisés du Jura, le vignoble en terrasses de la riviéra lémanique, les spécialités d'alpage, entre autres), qui constitue l'un des principaux arguments de l'attrait exercé par la Suisse comme lieu de vie et comme destination touristique.

Notre **politique (agricole)** influe sur tous ces facteurs. Ceux-ci nous donnent, de même que les labels privés, la possibilité d'avoir une influence directe sur la production de nos denrées alimentaires. Seul le maintien d'une agriculture de production indigène nous permettra de décider librement de ce qui vient garnir nos assiettes. Les souhaits des consommateurs de la petite Suisse n'ont que très peu de poids sur le marché international.

Vous trouverez des informations complètes sur la souveraineté alimentaire ainsi que sur la situation de l'alimentation dans le monde et en Suisse sous

- [www.sbv-usp.ch/fr/positions/souverainete-alimentaire/](http://www.sbv-usp.ch/fr/positions/souverainete-alimentaire/)